

un jour sont les sauteurs de la France. Parce qu'après un coup de vent et soufflé, beaucoup sont déjà décolorés, presque détrempés, prêts à regarder Clémenceau comme un sauteur ! Non, nous sommes pas de ceux-là. Les Clémenceaux succèdent aux Clémenceaux. Ils nous battent encore, si Dieu le veut, mais ils nous trouveront toujours debout devant eux, nous dressés à la main, et j'espère qu'aucun de nous ne l'abaissera jamais.

Reprenant alors les merveilleuses acclamations par le clergé belge, le clergé français, le clergé de la liberté : Nous aussi, a-t-il dit avec fierté, nous avons en France un admirable clergé, et si le Concordat lui a été l'indépendance nécessaire pour se mêler aux luttes politiques, nous aurons un clergé - mêlé à toutes les œuvres sociales, faisant partie de toutes les organisations, les amant de son esprit et réalisant cet admirable programme d'un clergé reprenant sa grande et noble mission historique, allant au peuple et lui soufflant l'âme de la religion avec l'aspiré de fraternité.

Poursuivant son étude comparative : En Belgique, vous ne connaissez pas les divisions politiques, vous ne savez pas ce qu'il y a d'épées passionnées dans la partie; vous ne savez pas ce qu'il y a de haïnes en fond des cœurs qui sont pourtant droits et purs. Vous êtes tous groupés autour de votre gouvernement.

En Belgique, vous êtes le pays des vieillards commodes et des vieux corps de métier. Tous vous avez ce l'association est un moyen de lutte et d'émancipation. Or, il y a quatre ans seulement, nous avons vu nos amis de la liberté d'association en France. Clémenceau demandait comme terme final du progrès : l'individualisme. C'est-à-dire qu'il n'y a plus de solidarité. C'est-à-dire qu'il n'y a plus de solidarité. L'association, vous le savez, est le seul remède aux maux de la vie.

Et, seront alors l'exposé de la situation des catholiques de France : Aujourd'hui nos ennemis sont les maîtres du pouvoir. Hier nous n'avions que des maîtres de la conscience. Nous sommes tellement dépourvus de pouvoir que nous n'avons pas à engager de lutte, ni à nous compromettre pour des succès d'ailleurs fort incertain, et, dans une période, et il serait tenté de dire, pour nous faire tant de défauts et de fautes, et il est si facile de nous rendre indépendants et si facile de nous rendre dignes.

Autre dernière question, les catholiques n'ont pas été vaincus. Faites le compte des voix qui avaient en 1902, vous en retrouverez de 1906 un nombre égal, peut-être même un peu supérieur. Il est fait des votes dans votre rang, mais des votes qui ne sont pas ceux de la majorité, et des votes qui ne sont pas ceux de la majorité.

Certains nous disent : Vous êtes des imprudents et des fous - ils sont encore bien plus grands ils nous traitent ainsi vous avez dit les questions religieuses et de la séparation. « Comme si nous pouvions faire autrement, en vérité ! Mais à quoi bon, si le dit nettement : « Vous qui n'avez pas voulu nous placer sur ce terrain, et dans vos rangs que la défaite a sévi, et qui nous avez portés au débat sur la séparation, vous avez porté notre drapeau, qui nous a dit que nous défendions la cause de la liberté religieuse contre les sectaires, nous sommes, en 1902, nous sommes, aussi forts qu'en 1902 ».

Professeurs de cette école politique obligés par leur devoir de nous à la propagande sociale, éphémères et toutes les forces. Les uns les politiques se querellent. Multiplications des œuvres sociales.

Très bien les cercles d'études sociales ! C'est là où l'on prépare la lutte. Très bien tout ce qui développe l'intelligence ! Mais ce sont des luttes et des combats, et il faut quelque chose de vos préférences personnelles, pour la grande cause que vous défendez, car cette cause, c'est la cause de Dieu, c'est la cause de la France !

Ce discours est lui-même un acte, un acte qui relève et réconforte, un acte qui trace la voie vers la réparation et le succès.

Amendement de M. Delahaye concernant les élections de notaires. Le paragraphe 1^{er} de l'article est ainsi conçu : « Les notaires hebdomadaires doivent donner le dimanche... » M. Philippe Berger demande par amendement que les notaires et autres soient obligés de fermer, pour éviter tous les subterfuges.

M. P. Berger. — Le repos hebdomadaire disparaît sous les exceptions dans le texte et devient une lettre morte. La commission se soit laissée enlever et excusé.

Mou texte est destiné à obliger un repos même dans ce petit commerce où il n'y a d'autre que leur moment de la famille, et où ces maisons ne soient pas en danger pour leurs voisins.

M. Millerand a été élu président de la Commission du travail. Il a prononcé l'allocution suivante : « Les travailleurs de la République ont le droit de travailler dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de bien-être. »

M. Millerand a été élu président de la Commission du travail. Il a prononcé l'allocution suivante : « Les travailleurs de la République ont le droit de travailler dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de bien-être. »

M. Millerand a été élu président de la Commission du travail. Il a prononcé l'allocution suivante : « Les travailleurs de la République ont le droit de travailler dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de bien-être. »

M. Millerand a été élu président de la Commission du travail. Il a prononcé l'allocution suivante : « Les travailleurs de la République ont le droit de travailler dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de bien-être. »

M. Millerand a été élu président de la Commission du travail. Il a prononcé l'allocution suivante : « Les travailleurs de la République ont le droit de travailler dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de bien-être. »

M. Millerand a été élu président de la Commission du travail. Il a prononcé l'allocution suivante : « Les travailleurs de la République ont le droit de travailler dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de bien-être. »

M. Millerand a été élu président de la Commission du travail. Il a prononcé l'allocution suivante : « Les travailleurs de la République ont le droit de travailler dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de bien-être. »

M. Millerand a été élu président de la Commission du travail. Il a prononcé l'allocution suivante : « Les travailleurs de la République ont le droit de travailler dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de bien-être. »

M. Millerand a été élu président de la Commission du travail. Il a prononcé l'allocution suivante : « Les travailleurs de la République ont le droit de travailler dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de bien-être. »

M. Millerand a été élu président de la Commission du travail. Il a prononcé l'allocution suivante : « Les travailleurs de la République ont le droit de travailler dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de bien-être. »

M. Millerand a été élu président de la Commission du travail. Il a prononcé l'allocution suivante : « Les travailleurs de la République ont le droit de travailler dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de bien-être. »

M. Millerand a été élu président de la Commission du travail. Il a prononcé l'allocution suivante : « Les travailleurs de la République ont le droit de travailler dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de bien-être. »

M. Millerand a été élu président de la Commission du travail. Il a prononcé l'allocution suivante : « Les travailleurs de la République ont le droit de travailler dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de bien-être. »

M. Millerand a été élu président de la Commission du travail. Il a prononcé l'allocution suivante : « Les travailleurs de la République ont le droit de travailler dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de bien-être. »

M. Millerand a été élu président de la Commission du travail. Il a prononcé l'allocution suivante : « Les travailleurs de la République ont le droit de travailler dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de bien-être. »

M. Millerand a été élu président de la Commission du travail. Il a prononcé l'allocution suivante : « Les travailleurs de la République ont le droit de travailler dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de bien-être. »

Le rapport Schneider. On sait que, dans son premier rapport, le 4 mars 1904, le procureur général Baudouin avait traduit le passage du rapport du colonel autrichien Schneider : « Je maintiens encore toujours l'exactitude des informations fournies antérieurement au sujet de l'affaire Dreyfus... » et publiées dans le journal le Temps.

Hier, M. Baudouin a essayé d'établir qu'il ne s'agissait que d'une erreur typographique. Il aurait dit : « fournies dans le temps » avec un petit t.

Le malheur pour M. Baudouin c'est qu'il avait écrit sténographiquement à la fin de son rapport, en 1904, un mot qui est resté. Et cette sténographie ne contient pas l'expression « dans le temps » ou « dans le Temps » ; elle contient l'expression « dans le journal le Temps » ; sur laquelle, il ne peut y avoir ni erreur d'orthographe de la part des sténographes, ni erreur d'impression de la part des typographes.

De plus, ce n'est pas le mot « fournies » qui a été employé, mais « publiées ». C'est, du reste, de cette expression qu'il s'est servi pour son histoire.

Enfin, deux journaux ont reproduit textuellement le rapport de Schneider, et le procureur Baudouin ne les a pas publiés d'ailleurs — ce sont le Petit Temps du soir même, daté du 5 mars 1904, et l'Aurore du lendemain matin. Or, voici d'après ces deux journaux, reproduisant le sténogramme officiel, le texte même de l'analyse que le procureur Baudouin donnait du rapport Schneider :

« Il est colonel Schneider se réfère simplement aux informations qui ont été publiées, dit-il, dans le journal le Temps, sur l'affaire Dreyfus; et d'autres termes, il dit que chacun de nous aurait pu lire. »

Le procureur général, quel qu'il dise, a donc bien commis un faux de traduction, pour ne pas dire plus.

Contre les automobilistes. Un bourgmestre du pays de Liège — nous ne sommes pas en Belgique — vient de prendre une curieuse résolution : dans le but de protéger les enfants contre les automobiles, il a fait placer des barrières à chaque intersection de la rue, et les gardes champêtres sont chargés de fermer ces barrières le dimanche et aux heures où les enfants prennent leurs ébats et de ne les ouvrir qu'après avoir constaté le nombre de automobiles et d'avoir recommandé au chauffeur d'aller à la plus petite allure.

Le timbre suisse. Le gouvernement suisse songe à modifier le modèle du timbre-poste helvétique. Parmi les projets dont il est saisi en ce moment, un projet par le professeur Hanli, essentiellement significatif, puisqu'il a pour sujet la montagne.

Sur un ciel nuageux, habilement burliné, se détache la cime blanche, symbole des aspirations helvétiques vers la liberté. L'arc de glace ensoleillée descend jusqu'à la base, dont le bas est caché, à gauche du timbre, par un premier plan représentant un chalet au milieu des sapins.

Cela nous change des éternelles allégories dont, en France, nous sommes plus que saturés.

Le banquet des jeunes. Les amis personnels de M. Pierre Biétry lui ont offert, hier soir, un banquet, pour célébrer à la fois le centenaire de la mort de M. Doléans, secrétaire du Finistère, ancien maire de Brest, et de M. Yves de Constantin, ancien ministre.

Les boulangers manifestent. A l'issue d'une grande réunion à la Bourse du travail, les ouvriers boulangers se sont réunis par petits groupes au ministère du Commerce après avoir signé une carte postale imprimée contenant ces mots : « Nous voulons la suppression de l'article 13. Nous exigeons le repos hebdomadaire. »

Le congrès des mineurs à Saint-Etienne. La séance publique s'est ouverte hier, à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Lemoine. Le délégué d'Alsace a pris la parole en demandant qu'un projet d'entente soit préparé entre les fractions dissidentes des syndicats de mineurs n'ait pas été inscrit en préambule. On fait droit à sa requête.

M. Martin demande si la question de l'unité ouvrière sera tranchée par le présent Congrès. La Commission prendra une décision à ce sujet.

M. Moirand, de la C. O. M., lit un rapport sur cette question d'unité. En réponse à la demande de M. Morizot, de Montceau, réclamant l'unité et l'entente entre l'Union fédérale des travailleurs et la Fédération nationale des mineurs, la Commission propose de convoquer un Congrès extraordinaire qui examinera cette question de l'unité ouvrière, et sera chargé de préparer un projet de statut.

M. Bouchard proteste énergiquement. Il doute que le Congrès puisse accepter un tel projet. Il propose de convoquer un congrès national, ou à défaut, une personne à la porte. Pourquoi les dissidents veulent-ils revenir sous condition ? demande-t-il.

M. Gros, en contraire, veut qu'on accepte cette demande d'unité et qu'on envoie M. Morizot à la porte. Il veut qu'on fasse le bloc des ouvriers mineurs.

La séance du soir, le Congrès décide de télégraphier à M. Morizot et de l'inviter à venir, afin qu'il explique sur cette proposition.

Le Congrès accepte une proposition relative à la suppression, en attendant le vote du projet de loi, de la dénomination de la Fédération nationale des mineurs.

Un incident assez amusant se produit. Le Congrès réclame de nouveau la journée de huit heures, avec le minimum de salaires de ce jour, et les délégués, dont on évalue le nombre à cent, se lèvent et se retirent.

On adopte une proposition, tendant à la nationalisation des mines, dont l'exploitation serait confiée aux fédérations. Les délégués se retirent aux ovations.

Le débat mouvementé qui a été réglé par la majorité, qui n'a pas été réglé par la majorité, qui n'a pas été réglé par la majorité.

La séance de vendredi a été consacrée aux séances des commissions. La Commission d'unité n'a pu se réunir. Le deuxième Comité chargé d'examiner la journée de huit heures et le minimum de salaires a terminé ses travaux.

M. Bouchard, convoqué par dépêche, arrive à Saint-Etienne.

CA & LA. Morts d'hier. M. Victor Poupin, ancien député radical du Jura, âgé de 68 ans, à Châteaufort (Jura). M. Benaquet, commissaire de police spécial à la Bourse, 69 ans, à Paris. M. Lopez Puigcerver, ancien ministre espagnol, à Madrid.

L'Académie distribue des prix. L'Académie française a élu hier son bureau pour le troisième trimestre de 1906. M. François Coppée a été nommé directeur général et M. Ludovic Halévy, écrivain.

Le suite de la séance a été occupée par l'attribution des récompenses. M. Bonaquet, 1000 francs à M. Herriot, maire de Lyon (Mme Ricamar et ses amis) ; 1000 francs à M. Ph. Godot (Mme de Charrière et ses amis) ; 1000 fr. partagés entre MM. S. Rocheblave et Barbeau.

M. Marcelin Guérin : 1000 francs à chacun des auteurs suivants : MM. Dhaleux, Michel Salomon, Jacques Bardeux ; 500 francs à MM. Benoist-Haapppier, Morton-Fullerton, Ponpitiu Elcade, Gabriel Sarrazin.

M. Saintouff : 1000 francs à M. F. Piquet et 1000 francs à M. J. Anglade. M. Langlois : 800 francs à M. A. Raymond, 600 francs à M. Urban Mangin, (traduction des œuvres de M. G. Ferrero), et 500 francs à MM. F. Henry et Alouit.

Inauguration à distance. On va demander au roi Edouard d'inaugurer d'Angleterre l'exposition nationale canadienne en touchant un bouton électrique qui déploiera les drapeaux des deux pays et mettra les machines en mouvement.

Pour obtenir ce résultat, le château de Windsor sera mis en communication directe, par câble, avec l'exposition.

Une exposition aversante. Le Conseil municipal de Clermont-Ferrand a adopté hier, à l'unanimité, le projet d'une exposition aversante qui aura lieu l'an prochain dans cette ville, à l'occasion du grand concours fédéral gymnastique et de la visite au président de la République.

Cette exposition, à laquelle toutes les Sociétés régionales et nos grands industriels vont prêter un concours actif, permettra de mettre en relief les richesses de l'Auvergne.

Le timbre suisse. Le gouvernement suisse songe à modifier le modèle du timbre-poste helvétique. Parmi les projets dont il est saisi en ce moment, un projet par le professeur Hanli, essentiellement significatif, puisqu'il a pour sujet la montagne.

Sur un ciel nuageux, habilement burliné, se détache la cime blanche, symbole des aspirations helvétiques vers la liberté. L'arc de glace ensoleillée descend jusqu'à la base, dont le bas est caché, à gauche du timbre, par un premier plan représentant un chalet au milieu des sapins.

Cela nous change des éternelles allégories dont, en France, nous sommes plus que saturés.

Le banquet des jeunes. Les amis personnels de M. Pierre Biétry lui ont offert, hier soir, un banquet, pour célébrer à la fois le centenaire de la mort de M. Doléans, secrétaire du Finistère, ancien maire de Brest, et de M. Yves de Constantin, ancien ministre.

Les boulangers manifestent. A l'issue d'une grande réunion à la Bourse du travail, les ouvriers boulangers se sont réunis par petits groupes au ministère du Commerce après avoir signé une carte postale imprimée contenant ces mots : « Nous voulons la suppression de l'article 13. Nous exigeons le repos hebdomadaire. »

Le congrès des mineurs à Saint-Etienne. La séance publique s'est ouverte hier, à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Lemoine. Le délégué d'Alsace a pris la parole en demandant qu'un projet d'entente soit préparé entre les fractions dissidentes des syndicats de mineurs n'ait pas été inscrit en préambule. On fait droit à sa requête.

M. Martin demande si la question de l'unité ouvrière sera tranchée par le présent Congrès. La Commission prendra une décision à ce sujet.

M. Moirand, de la C. O. M., lit un rapport sur cette question d'unité. En réponse à la demande de M. Morizot, de Montceau, réclamant l'unité et l'entente entre l'Union fédérale des travailleurs et la Fédération nationale des mineurs, la Commission propose de convoquer un Congrès extraordinaire qui examinera cette question de l'unité ouvrière, et sera chargé de préparer un projet de statut.

M. Bouchard proteste énergiquement. Il doute que le Congrès puisse accepter un tel projet. Il propose de convoquer un congrès national, ou à défaut, une personne à la porte. Pourquoi les dissidents veulent-ils revenir sous condition ? demande-t-il.

M. Gros, en contraire, veut qu'on accepte cette demande d'unité et qu'on envoie M. Morizot à la porte. Il veut qu'on fasse le bloc des ouvriers mineurs.

La séance du soir, le Congrès décide de télégraphier à M. Morizot et de l'inviter à venir, afin qu'il explique sur cette proposition.

Le Congrès accepte une proposition relative à la suppression, en attendant le vote du projet de loi, de la dénomination de la Fédération nationale des mineurs.

Un incident assez amusant se produit. Le Congrès réclame de nouveau la journée de huit heures, avec le minimum de salaires de ce jour, et les délégués, dont on évalue le nombre à cent, se lèvent et se retirent.

On adopte une proposition, tendant à la nationalisation des mines, dont l'exploitation serait confiée aux fédérations. Les délégués se retirent aux ovations.

Le débat mouvementé qui a été réglé par la majorité, qui n'a pas été réglé par la majorité, qui n'a pas été réglé par la majorité.

La séance de vendredi a été consacrée aux séances des commissions. La Commission d'unité n'a pu se réunir. Le deuxième Comité chargé d'examiner la journée de huit heures et le minimum de salaires a terminé ses travaux.

M. Bouchard, convoqué par dépêche, arrive à Saint-Etienne.

ancien lieutenant de Sverdrup sur le Fram, comprend sept Norvégiens et le médecin-major Louat, de l'armée française. L'expédition, entièrement écossaise, sera conduite par M. Bruce, qui commandait l'expédition antarctique de la Scotia.

D'autre part, et pendant ce temps, le navire lui-même poursuivra des recherches de météorologie dans la haute atmosphère des régions arctiques avec des ballons-sondes ou les cerf-volants dirigés par le professeur allemand Hergesell.

Le prince achèvera pendant cette même période des travaux d'océanographie commencés dans les mêmes régions au cours de deux croisières précédentes.

L'état-major scientifique de la Princesse-Alice comprend quinze personnes choisies entre les plus distingués de six catégories différentes.

Les minuscules ouvriers de la terre. Vous croyez peut-être qu'en fait de travailleurs de la terre, il n'y a que vous et vos semblables les maîtres de la charrue, de la bêche, de la houe, de la faux, etc.

— Il y a aussi ces amis de l'homme qu'on appelle le bœuf, le cheval, l'âne, etc. tous les animaux domestiques.

— Et puis c'est tout, à moins que vous ne compreniez dans la catégorie, les oiseaux et certains animaux sauvages utiles, voire même quelques insectes.

— Encore.

— Il y a et les microbes, ces minuscules êtres, tellement petits qu'il faut de puissants microscopes au service d'hommes de génie comme Pasteur pour les découvrir, les apercevoir et les voir à l'œuvre.

Il y a des microbes partout, disent les savants, dans l'air, dans l'eau, dans le lait et par partout. Comment n'y en aurait-il pas dans la terre ?

— L'un des plus utiles est celui de la nitrification.

Car il faut savoir que les engrais azotés, fumiers, gadoues, sulfates d'ammoniaque et autres doivent être transformés en nitrates pour convenir aux plantes et s'en faire absorber.

Il y a vingt-cinq ans environ, MM. Schlessing et Müntz découvrirent le microbe qui transforme en nitrates les eaux des égouts de Paris.

Hallberg et Wilfirth ont trouvé celui qui fixe l'azote de l'air sous les racines de la luzerne, du trèfle et autres plantes qui, grâce à ce microbe, sont améliorées.

Cette découverte faite, on en a facilement compris l'importance pour l'agriculture. Il fallait cultiver... quoi donc ? Les ions microbes nitrificateurs et autres, car il y en a de toutes sortes, il y en a, assure-t-on, pour chaque sorte de plantes, le hie à loc liens, la betterave aussi, etc.)

Les savants précités se mirent donc à l'œuvre pour multiplier ces excellents ouvriers de la terre appelés, farinons, microbes, bactéries, de même que les hommes multiplient la levure de bière. Ils cultivèrent le microbe de la nitrification et inventèrent une sorte de levure pour le soi qu'ils appellent nitrifère.

— Répondons à la nitrifère dans nos terres, dirent-ils, ce sera y installer des milliards de fabricants de nitrates ; un le verra bien aux récoltes.

— Il faut convenir que le résultat n'a pas encore dépassé ni même atteint les espérances. M. Caron a de même inventé le hie, dont les effets sur le soi sont tantôt excellents et tantôt nuis. Cela ne veut pas dire que ces savants ont tort et que leur invention ne vaut rien, mais cela signifie qu'on ignore encore certaines données de la nature, et la manière d'agir de ces deux microbes ; c'est comme des chèvres litiées, il s'agit de les discipliner pour en tirer un travail utile.

On en est donc actuellement à la recherche de bons microbes, à leur élevage et à leur domptage.

Qui sait ! Dans quelques dix ans, leur neveu peut-être sans doute se fera dans leur terre et le quintessencé de ferments pour avoir du bon hie.

Vous risquez de dire : impossible ! Est-ce qu'il n'en est pas de même quand, au lieu de grosses charrettes de fumier, on met du hie sur ses terres des centaines d'engrais chimiques ?

— Attendez. Il y a dans la nature une disposition tant de forces encore inconnues !

LES DOUANES. La Commission des douanes a choisi comme président M. Debussy, comme vice-président MM. Klotz, J. Thierry, Morizot et Bourral.

COMMISSION DE L'ARMÉE. La Commission de l'armée, réunie sous la présidence de M. de Freycinet, a approuvé le rapport de M. Boudouin concernant l'adoption de la loi sur le réarmement de l'armée.

M. ETIENNE DANS L'EST. Le ministre de la Guerre, qui doit présider dimanche prochain, à Nancy, le banquet de l'Union des Sociétés de tir, le lendemain à Metz.

M. Etienne sera accompagné du général Chapel, chef de son cabinet militaire, et des commandants Vassot-Gambetta et Rasser.

LA SANTÉ DE M. ROUSSE. Le bulletin de santé publié hier dit que le malade se porte mieux, mais qu'il est encore très faible.

LES CARNETS DE TIMBRES-POSTE. Il a été dit question de mettre en vente des carnets de timbres-poste.

Les timbres-poste ont même fait entendre que les timbres et les bureaux de tabac en seraient approvisionnés dès les premiers jours de juillet. Il faudra cependant les attendre encore.

Les difficultés techniques et financières ont, en effet, retardé l'émission, et l'on annonce aujourd'hui que les services n'en seront pas pourvus avant six mois, c'est-à-dire avant la fin de l'année.

MIEUTES. L'homme sans religion se serait envolé de la poitrine du cœur. C'est en vain qu'il demande le bonheur aux honneurs, aux richesses et aux plaisirs de ce monde. Tout cela peut bien lui donner quelques moments d'ivresse et d'ébouriffement, mais tout cela passe, et quand l'homme retombe, seul en face de lui-même, il sent forcément que le vrai bonheur ne saurait jamais exister sans la paix d'une conscience tranquille avec Dieu. Hélas ! les exemples de ces destinées malheureuses ne sont que trop fréquents. Quels sont ceux qui manquent de la vie, qui blasphèment, qui désespèrent, qui voient même jusqu'à l'ennemi ? Quels sont ces malheureux ? Sinon, les hommes sans religion, qui, abandonnant à leurs passions, veulent se passer de Dieu, et faire de leur vie un paradis de plaisirs coupables et menteurs. La vie devient finalement pour eux un enfer anticipé, car que Dieu leur manque.

Abbe MÉRISIER. (Les Evidences des vérités chrétiennes.)

MONMARRIE. L'octave du Sacré-Cœur à Montmartre a été magnifiquement célébrée.

NOUVEAU D'ACCORD. Le nombre des pèlerins qui s'y sont succédés. Le jour de la fête du Sacré-Cœur, il est dit qu'il y a eu 500 communiants.

NOUVEAU D'ACCORD. Il est impossible que tant de supplications soient offertes en vain.

NOUVEAU D'ACCORD. Dimanche, M. l'abbé Fourcade, qui tous les anciens élèves de l'Institut des Chartreux, Lyon, ont été de leur affection, vénération, créait ses accords d'accordailles.

NOUVEAU D'ACCORD. Ce fut une bien touchante fête à laquelle le cardinal Coullié avait tenu à s'associer par une lettre recommandée d'avoir donné, en la personne du vénéral Jubin, un diocèse de Lyon et à la maison des Chartreux, un prélat de son ordre.

NOUVEAU D'ACCORD. Aux Méditations empreintes de dévotion, mettes et élèves qui ont le bonheur d'être présents, qui nous soit permis de joindre celles des absents.

NOUVEAU D'ACCORD. Et dans cette maison qui, trois fois en cinq ans, a vu de telles journées, on vit longtemps encore la joie de posséder et de vénérer celui que M. le chanoine Auguste Léman a défini, dimanche, si heureusement, « un éminent trait d'union ».

NOUVEAU D'ACCORD. Le nouveau vicar apostolique de la Côte-d'Or, Mgr Ignace Hummel, évêque titulaire de Trapézopolis, est sacré par le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, ce 30 juillet, dans la basilique de Fourvière.

NOUVEAU D'ACCORD. Le R. P. François Guéhenne, de la Société des Missions Africaines de Lyon, vient d'être élevé à la dignité de vicar apostolique de Dahomey avec caractère épiscopal.

NOUVEAU D'ACCORD. Prières pour la peste. En présence de la persistance de la peste, S. Em. le cardinal Coullié autorise MM. les curés à faire des prières pour la peste partout où la demande leur en sera faite.

NOUVEAU D'ACCORD. Nos amis défunts. M. Hurbale, pharmacien, 56 ans, à Noyers. Mlle Anne-Marie Chailoux, 19 ans, au Port-au-Vie (Vendée). M. de la Broderie, à Saint-André-de-Castillon (Marne). M. de la Roche, à Saint-André-de-Castillon (Marne). M. de la Roche, à Saint-André-de-Castillon (Marne). M. de la Roche, à Saint-André-de-Castillon (Marne).

NOUVEAU D'ACCORD. CAUSERIES DU DIMANCHE. Exposé populaire de la religion. TARIF PAR QUANTITÉS. Au-dessus de 50 exemplaires, on a essayé à prendre le prix, car à partir de 100 exemplaires on a fait un demi-centime.

NOUVEAU D'ACCORD. Bien entendu, le nombre de la Causerie qu'on désire. Nous en voyons dans le catalogue spécial des Causeries publiées jusqu'à ce jour. Pour les gros envois, il est plus avantageux d'acheter les causeries en colis de 500 exemplaires, 600 exemplaires, 1000 exemplaires, 2000 exemplaires, 3000 exemplaires.

NOUVEAU D'ACCORD. LES INCENDIES. La Rochelle, 20 juin. — Ce matin, un incendie s'est déclaré dans les chantiers de constructions navales de La Rochelle.

NOUVEAU D'ACCORD. PRINCE DÉPOSÉ. Constantinople, 20 juin. — La Chambre des députés de l'Empire ottoman a voté hier à la majorité de 120 voix l'adoption d'une loi qui a pour objet de réorganiser le Sénat.

NOUVEAU D'ACCORD. PALAIS DE JUSTICE. L'explosion de la rue des Plantes. Les deux ouvriers charpentiers, Joseph Habert et Alfred Bouchard, blessés le 8 mai dernier par l'explosion d'une bombe qui s'était fait sauter devant le Palais de Justice, ont été transportés à l'hôpital de la Pitié.

NOUVEAU D'ACCORD. LE « FASCINATEUR ». GRANDE DES PHONOGRAPHES à PROJECTION. Prix d'abonnement en France : 10 francs. En Belgique : 12 francs. En Suisse : 15 francs. Le numéro, 0 fr. 25.

NOUVEAU D'ACCORD. Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande.

NOUVEAU D'ACCORD. LE « FASCINATEUR ». GRANDE DES PHONOGRAPHES à PROJECTION. Prix d'abonnement en France : 10 francs. En Belgique : 12 francs. En Suisse : 15 francs. Le numéro, 0 fr. 25.

NOUVEAU D'ACCORD. Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande.

NOUVEAU D'ACCORD. LE « FASCINATEUR ». GRANDE DES PHONOGRAPHES à PROJECTION. Prix d'abonnement en France : 10 francs. En Belgique : 12 francs. En Suisse : 15 francs. Le numéro, 0 fr. 25.

NOUVEAU D'ACCORD. Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande.

NOUVEAU D'ACCORD. LE « FASCINATEUR ». GRANDE DES PHONOGRAPHES à PROJECTION. Prix d'abonnement en France : 10 francs. En Belgique : 12 francs. En Suisse : 15 francs. Le numéro, 0 fr. 25.

NOUVEAU D'ACCORD. Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande.

NOUVEAU D'ACCORD. LE « FASCINATEUR ». GRANDE DES PHONOGRAPHES à PROJECTION. Prix d'abonnement en France : 10 francs. En Belgique : 12 francs. En Suisse : 15 francs. Le numéro, 0 fr. 25.

NOUVEAU D'ACCORD. Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande.

NOUVEAU D'ACCORD. LE « FASCINATEUR ». GRANDE DES PHONOGRAPHES à PROJECTION. Prix d'abonnement